

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 main sections: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, PRIX DES PLACES, and DE CAHORS A MONTAUBAN & VICHY-VERSA. It contains various train schedules and prices for different routes and classes.

Cahors, le 21 Decemb. 1870

Enfin nous avons des nouvelles de Paris : vous savez si elles étaient impatientement attendues. Nous en avons de deux sources et nous ajouterons qu'elles sont aussi bonnes que nous pouvions le souhaiter.

Le ministre de l'intérieur mande aux préfets que Paris continue à être calme, résolu, confiant; il y a des vivres pour longtemps; l'armée et la population sont pleines d'ardeur.

Ces nouvelles apportées par le ballon Davy, qui est tombé à Beauce (Côte-d'Or), vont jusqu'au 17 décembre.

Vous voyez qu'elles ne laissent rien à désirer. Elles suffiraient à faire justice des faux bruits qui ont circulé sur la situation de Paris, et dont nous avons trouvé l'écho dans plusieurs journaux.

La dépêche que nous recevons ce matin de notre propre correspondant de Paris, semble ne devoir laisser subsister aucun doute sur ce point. Plus explicite que la dépêche officielle, elle reprend la situation jusqu'au 2 décembre, date à partir de laquelle aucun combat n'a eu lieu.

En présence de ces nouvelles, il n'est guère possible d'admettre que des tentatives insurrectionnelles ou d'autres désordres quelconques aient eu lieu à Paris. Notre correspondant nous les aurait certainement signalés.

Au reste les dépêches et les lettres apportées par le Davy ne sauraient tarder à nous parvenir et alors la démonstration sera complète.

Nous apprenons qu'un autre ballon, le Parmentier, est tombé hier dans la Marne. Les aéronautes sont parvenus à sauver les dépêches officielles et les pigeons.

Pour le bulletin politique: A. Layton.

BULLETIN DE LA GUERRE

Intérieur à Préfets.

Bordeaux, 19 décembre, 3 h. 20 m. soir Depuis quelques jours, les fausses nouvelles sont répandues avec une persistance et une malignité incroyables. Certains journaux ont essayé à les reproduire et les commenter, semblent obéir à un mot d'ordre.

Il faut que les départements imitent la confiance et la fermeté d'âme de Paris, que les messages prussiens introduits dans ses murs, ne réussissent même pas à émouvoir.

Le Gouvernement de la République tient à honneur de ne rien cacher de la vérité. Tenez donc pour certain, que les nouvelles de guerre, qui ne vous sont point directement communiquées par nos bulletins quotidiens, sont apocryphes.

A Paris, comme sur les rives de la Loire, la situation est bonne.

Si l'œuvre de la résistance nationale n'est entravée par aucune défaillance; si tous les citoyens, au lieu de se laisser aller à des paniques inexplicables, savent élever leurs résolutions à la hauteur des circonstances, l'heure de la revanche sera prochaine.

Bordeaux, 19 décembre, 4 h. 55 m. soir.

24,000 Prussiens avec 11 batteries d'artillerie ont attaqué Nuits, hier, et l'ont occupé après un combat acharné, qui a duré jusqu'à 5 heures, et dans lequel ils ont éprouvé de grandes pertes.

Près du Havre, 60 cavaliers sont venus jusqu'à Saint-Romain, où les francs-tireurs les ont dispersés.

Pour copie conforme: Le Préfet du Lot, E. BERAL.

(Service particulier de la Liberté).

Londres, 13 décembre. Avant-hier dimanche, a dû arriver à Versailles au quartier-général prussien, un nouveau message confidentiel des ministres de la reine.

Le Foreign Office a envoyé au roi Guillaume des nouvelles propositions d'armistice et des nouvelles bases pour la conférence projetée.

Vendôme, 16 décembre.

On s'est battu pendant toute la journée d'hier autour de notre ville, à Morée, à Frétéral, à Pézou, etc., etc.

Le général Chanzy occupait avec son armée la ligne du chemin de fer et les hauteurs de la rive droite de la Loire.

Malgré la supériorité numérique de l'ennemi, qui avait en outre avec lui une nombreuse artillerie, nos troupes n'ont pas été une seule fois entamées, et le général Chanzy a continué en bon ordre son mouvement sur St-Catais et le Mans.

Les pertes prussiennes sont énormes.

La gare de Vendôme a été évacuée hier, et on a fait sauter le pont du chemin de fer aussitôt après le passage du dernier train de matériel.

Marseille, 17 décembre.

Le bruit de la démission du général Garibaldi prend de la consistance.

Je doute que le général puisse maintenir son commandement.

On parle de la destitution de M. de B..., intendant de l'armée des Vosges.

En général, les corps garibaldiens perdent chaque jour de leur prestige.

Ils échangent plus de discours et de lettres avec telle ou telle municipalité, que de balles et de bombes avec l'ennemi.

Le journal d'Indre-et-Loire d'hier, qui nous arrive à l'instant, renferme ces intéressants renseignements:

Voici nos informations de la dernière heure, venues de l'extrémité nord du département:

Prussiens ont évacué Contres, Romorantin depuis hier.

On dit qu'ils ont repassé la Loire à Blois. Cavalerie française est à Vierzon, précédant, dit-on, Bourbaki.

Cantons de Mennetou, Selles, St-Aignan sont sans nouvelles de Blois depuis huit jours.

Nous sommes également, depuis la même époque, sans nouvelles de cette ville.

Un train de service de la compagnie arrive à l'instant, se dirigeant sur Selles-sur-Cher, pour rétablir la voie coupée à Selles et à Romorantin.

Circulation pourra être rétablie jusqu'à Vierzon.

Bordeaux, 19 décembre, 10 h. 20 m., matin.

Auxerre, 17 décembre. — Un ballon le Parmentier, est tombé hier, dans le département de la Marne.

Les aéronautes ont pu sauver les dépêches officielles et les pigeons qu'ils portaient avec eux.

A Paris, samedi, une heure du matin, aucun combat n'avait eu lieu depuis le 2 décembre.

Des pigeons ont apporté à Paris des dépêches de M. Gambetta des 5 et 11.

Ces dépêches n'ont pas découragé la population qui est toujours décidée à une résistance à outrance.

La tranquillité dans la capitale est complète.

Une dépêche officielle ajoute que Paris a des vivres pour longtemps encore.

Bordeaux, 20 décembre, 9 heures du matin.

Londres, 19 décembre. — Sur les instances répétées de diverses puissances, la France consent à être représentée à la conférence sur le traité de 1856.

Le Morning-Post dit, que les négociations pour un armistice et un congrès, afin de mettre fin à la guerre, sont reprises et appuyées par la Russie.

On a des nouvelles officielles de Paris du 15 décembre.

Une proclamation du gouvernement de la capitale annonce aux habitants que le pain ne sera pas rationné.

Il y aura seulement une différence dans

la qualité, qui sera du pain bis pour tout le monde.

La viande ne manque pas.

Les distributions actuellement faites ne seront pas réduites.

La situation est satisfaisante et inespérée après un aussi long siège.

Bordeaux, 1 h. soir, 20 décembre. 1870.

Intérieur à Petréf.

On ne signale aujourd'hui qu'un engagement, près de Brienne (Eure), entre les francs-tireurs Seine-et-Oise et 200 prussiens, qui ont été délogés à la baïonnette de hauteurs boisées, et ont fui en déroute sur Bourghéroule, emmenant de nombreux morts et blessés; de notre côté deux blessés.

Pour copie conforme: Le Préfet du Lot, E. BERAL.

La guerre probable entre l'Angleterre et les Etats-Unis

Voici comment l'International envisage la situation:

Le gouvernement des Etats-Unis suppose que la flotte de l'Angleterre va se trouver isolée dans une lutte possible avec la Russie, et que jamais plus magnifique occasion ne se sera présentée pour les Etats-Unis d'entrer en lutte contre la première puissance maritime du monde et de lui enlever la suprématie que le général Grant voudrait transmettre à sa patrie.

Que fera l'Angleterre devant cette prétention qui la menace prochainement?

Sera-t-elle sauvée de tout danger par une prudence excessive en acceptant toutes les exigences de la Russie?

Nous ne le pensons pas.

Lorsqu'elle aura montré son désir de la paix à tout prix, à propos du traité de 1856, elle se trouvera en face des demandes et des projets des Etats-Unis.

Avec le nouveau droit moderne inauguré par la Prusse et suivi par la Russie, les prétextes ne sauraient manquer à toute grande puissance qui voudra suivre l'exemple de la Russie et de la Prusse.

Le gouvernement de Washington n'a-t-il pas un casus belli tenu depuis longtemps soigneusement en réserve: l'affaire l'Alabama, et, à défaut même de cette cause de conflit, le Canada, les pêcheries, la baie d'Hudson?

N'est-il pas facile de faire naître tout autre motif?

Lorsque des nations renoncent à la solidarité défensive contre les débordements de la force, lorsqu'elles s'isolent dans leur égoïsme, lorsqu'elles étonnent le monde par leur ingratitude et leur imprévoyance, comment ne seraient-elles pas exposées à leur tour au fléau qu'elles ont laissé déchaîner sur leurs voisins?

Nous avons très souvent démontré, dans l'International, les conséquences funestes que l'Angleterre récolterait de son abstention; nous lui avons bien souvent prêté qu'en laissant affaiblir la France, si cruellement surprise par l'invasion des barbares en laissant écraser et détruire les forces de cette alliée d'un demi-siècle, elle se trouverait bientôt elle-même en face des plus graves dangers ou des humiliations les plus

funestes.

Nous avons sans cesse, depuis quatre mois, développé la thèse de l'alliance défensive de l'Angleterre et de la France, très convaincu que cette alliance bien intime, bien sincère, assurerait le maintien de l'équilibre européen et l'ajournement indéfini des tempêtes de la guerre.

C'est précisément pour la défense de cette vérité que nous avons continué avec persévérance les causeries journalières qui remplissent une partie de la première page de l'International.

Notre conviction profonde est que l'alliance intime de l'Angleterre et de la France peut seule sauver ces deux puissances des jalousies et des ambitions qui les menacent de tous les points de l'univers.

Ces deux nations ainsi liées n'auraient à craindre aucun péril.

Mais les plus terribles catastrophes peuvent les atteindre tour à tour dans leur isolement.

Avec cette union bien résolue et tout-à-fait inébranlable, elles pourraient faire taire les canons, et sans doute atteindre leur but uniquement par les voies diplomatiques.

Combien d'alliances plus ou moins considérables viendraient se grouper autour des deux forces maritimes et militaires de la France et de l'Angleterre?

Que l'on ne dise pas surtout que les défaites de la France ont anéanti ou du moins grandement affaibli pour longtemps la grande influence et la grande force militaire qu'elle possédait avant l'invasion.

Le jour où la paix sera signée, la France possédera une force militaire qu'elle n'a jamais eue.

Les cent mille soldats qu'elle aura si douloureusement perdus lui auront donné plus de quinze cent mille hommes armés ou prêts à se rendre sous les armes pour l'honneur et l'indépendance de la patrie, ou pour la défense des alliés qui auront travaillé à sa délivrance au jour du péril.

Les rudes leçons du passé donneront à ces héroïques enfants de la France toutes les qualités et les ressources militaires des époques les plus glorieuses ou les plus fécondes de son histoire.

Nou, la France n'est point dégénérée, et certainement la paix lui rendrait toutes ses forces pour elle-même et pour ses alliés.

LES INFORMATIONS

Nous lisons dans l'Echo de Chatelleraut:

« A l'heure où nous mettons sous presse, un grand mouvement règne dans notre ville. Le matériel de la manufacture d'armes est dirigé à la gare, avec une partie du personnel, pour des destinations diverses. »

On lit dans la Liberté d'aujourd'hui:

Un voyageur arrivé de Versailles hier soir après avoir traversé avec la plus grande difficulté les lignes prussiennes, dit que la ville est à peu près évacuée par l'ennemi, bien que le roi, M. de Bismark et M. de Moltke l'habitent encore.

Quinze cents hommes au plus occupaient Versailles, quand cette personne l'a quittée (le 11 décembre) et il eût été facile de s'emparer de tout l'état-major royal.

Le roi fait les jours sa promenade à pied dans le parc, soit seul, soit accompagné de M. de Bismark; mais le plus souvent seul. Cette promenade est généralement d'une heure.

La pièce d'eau des Suisses était gelée depuis une huitaine de jours, et les officiers passent leur matinée à patiner. Quelques traîneaux occupés par d'ex-petites dames de Paris—qui sont du reste en assez grand nombre à Versailles—ont fait la semaine dernière leur apparition.

Un nouveau ballon venant de Paris est tombé avant-hier dans les environs de La Haye.

La descente, nous dit-on, aurait été difficile, et les deux aéronautes seraient assez grièvement blessés.

La Gazette de l'Ouest a reçu des nouvelles du corps de Cathelineau du 11 décembre.

Le corps se trouvait à cette date à Ecuille, près de Châteauroux, dans l'Indre. Il avait réussi à traverser, avec très-peu de pertes les lignes prussiennes dans lesquelles il s'était trouvé un instant cerné.

M. le général d'Aurelles de Paladines a traversé Lyon, samedi, se rendant dans sa famille à Belley.

L'administration prussienne, à Strasbourg, a défendu de rebâtir ou de réparer les maisons détruites ou endommagées pendant le siège; elle veut que la ville soit reconstruite sur un nouveau plan.

Des souscriptions ont eu lieu en faveur des prisonniers français: c'est un symptôme des dispositions anti-allemandes des habitants.

On annonce pour le dimanche 25 décembre la livraison du chemin de fer d'Alger à Oran. Le moyen de communication, désiré et attendu depuis si longtemps, aura une influence considérable sur le commerce et l'agriculture des plaines qu'il dessert. Beaucoup de produits pourront trouver un écoulement qui ne pouvait être productif par les anciens moyens, de même que beaucoup de marchandises importées seront plus facilement écoulées.

Un bataillon des mobiles de Maine-et-Loire s'est distingué dans un des derniers combats sous Orléans d'une façon tout à fait originale.

On leur ordonna de charger à la baïonnette. Or, les fusils Remington dont ils étaient armés ne portaient point de baïonnettes. Ils ne s'élançèrent pas moins sur l'ennemi et chargèrent au canon de fusil.

M^{me} de Cathelineau est bien la digne femme de l'héroïque volontaire. Dans la retraite d'Orléans, elle et cinq autres dames appartenant à l'aristocratie française, ont été faites prisonnières de guerre par MM. les Prussiens.

Ces nobles dames, cependant, suivaient l'armée et ne s'occupaient que de soigner les blessés—des francs-tireurs.

M. Crémieux à Bordeaux.

Nous lisons dans la Province de Bordeaux, du 19.

Hier soir, vers quatre heures, une foule nombreuse s'est portée sur le cours de l'Intendance pour assister au défilé de la garde nationale. Elle s'est bientôt réunie en face de l'hôtel Sarget, habité par l'honorable M. Crémieux et l'honorable M. Glais-Bizoin, qui se sont présentés au balcon de l'hôtel, accompagnés de quelques personnes.

En présence des dispositions sympathiques de la foule, M. Crémieux a cru devoir lui adresser quelques paroles. Il ne nous a

pas été possible de les recueillir; mais le sens général du discours était la nécessité de l'entente, de l'esprit d'ordre et de conciliation.

« Je n'ai pas de nouvelles, mais l'ensemble de la situation est satisfaisant; avec de la persévérance, de l'union et du courage, la France peut espérer de meilleurs jours. »

Tel a été à peu près le discours de l'honorable ministre de la justice.

Ce discours a été accueilli aux cris de: « Vive la République! »

APPEL DES DERNIERS BANS DE LA LANDHWER.

Les gouvernements allemands viennent d'appeler sous les drapeaux tous les hommes de la landwehr jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans. Ce nouvel appel n'est pas destiné, ainsi que quelques journaux l'ont annoncé, à porter l'effectif des bataillons de 800 à 1,000 hommes; mais bien à combler en partie seulement les vides faits dans ces bataillons par les derniers événements militaires et les maladies.

Nous devons ajouter que, sur beaucoup de points, cette levée rencontre de très grandes difficultés.

A propos du Luxembourg.

Dans sa note au gouvernement luxembourgeois, le gouvernement Prussien prétend que la neutralité du grand Duché a été violée par la France. Outre qu'il n'y a rien de réel dans les faits allégués par la Prusse, car la France a respecté la neutralité du Luxembourg; on peut s'étonner de voir M. de Bismarck émettre de semblables accusations lorsqu'il est de notoriété publique que le Gouvernement prussien violait lui-même la loi de la neutralité, s'est emparé d'une énorme quantité de wagons Belges et Autrichiens, wagons que la Prusse refuse de rendre malgré les réclamations énergiques du gouvernement Belge et Autrichien.

Le Général de Sonis.

La Guienne a reçu d'un de ses amis la note suivante:

Le général Gaston de Sonis appartient à notre département. Son père était commandant de place à Libourne. Lui-même suivit fort jeune la carrière des armes; c'est à St-Cyr, je crois, qu'il fit ses études militaires. Entré d'abord dans la cavalerie, il était depuis quinze ans en Afrique. Au commencement de l'année 1869, étant lieutenant-colonel et commandant du cercle de Laghouat, il dispersa, avec 450 hommes près de 5,000 Arabes marocains rebelles, ce qui mit fin au soulèvement; à la suite de ce brillant fait d'armes, il fut fait colonel, et, placé la tête de la subdivision d'Aumale, il remplissait ainsi les fonctions de général de brigade.

A l'époque de la guerre d'Italie, il prit part à la campagne, et eut un cheval tué sous lui dans une charge à la tête de l'escadron qu'il commandait.

Vingt-trois hommes seulement se retrouvèrent après cette charge, et il se releva presque seul du champ de bataille à travers le feu de deux carrés autrichiens sans avoir été blessé. « C'est, disait-il avec ferveur, c'est la Sainte-Vierge qui m'a protégé! »

Lors de la déclaration de guerre à la Prusse il demanda un commandement; mais comme il possédait à fond la langue arabe, chose précieuse pour traiter avec les chefs, sa demande ne fut pas agréée. Cependant, la guerre prenant des propor-

tions alarmantes, il télégraphia à Tours qu'il voulait marcher à l'ennemi, dut-il quitter les épaulettes et se faire simple soldat. C'est alors qu'il a été nommé général de division et commandant du 17^e corps.

Maintenant que vous connaissez un peu le soldat, voici l'homme privé et le chrétien. Il s'est marié fort jeune, avec la fille de M. Roger, notaire à Castres (Tarn). Il n'a que quarante-six ans et il est père de dix enfants, qu'il élève dans ses fermes principes de chrétien fidèle.

Trois de ses fils sont soldats. Le plus jeune n'a pas seize ans; l'aîné, fait prisonnier à la frontière s'est évadé, et s'est réfugié dans la citadelle de Bitch, où il fut vaillamment contre l'envahisseur.

Le général de Sonis a toujours placé la religion au premier rang, au-dessus de tout.

Catholique fervent, d'une piété angélique, il prend part à toutes les bonnes œuvres.

Il vint, l'an dernier, à Bordeaux, et ses amis ont pu goûter le charme de sa conversation.

Plein de distinction et de noblesse, d'un abord doux, modeste à l'excès, tout en lui captive et attache... Il confia à un de ses amis qu'en venant à Bordeaux, il avait voulu faire le pèlerinage de N.-D. de Lourdes. Il l'a fait et y a laissé sa croix d'officier.

Il avait déposé la croix de chevalier à Notre-Dame des Victoires, à Paris.

Il me semble encore le voir humblement agenouillé par terre et communiant dans la chapelle des Carmes, à cinq heures du matin.

La dernière lettre qu'il écrivait d'Aumale, le 1^{er} novembre dernier, porte l'impression d'une profonde tristesse; on ne peut en faire la lecture sans être attendri.

Il disait: « Lorsque Dieu se mêle de donner des leçons, il les donne en maître. Rien ne manque à celle que la France reçoit en ce moment. »

« J'ai télégraphié à Tours pour marcher à l'ennemi; je ne veux à aucun prix rester ici... Plutôt mourir les armes à la main, en soldat! »

Et plus loin, après des considérations sur les hommes qui ont perdu la France:

« Pour nous, ne parlons pas; mais demandons à Dieu qu'il ne nous quitte pas et de nous faire la grâce de savoir mourir comme un chrétien doit mourir les armes à la main, les yeux au ciel, la poitrine en face de l'ennemi, en criant: Vive la France! »

Et plus loin encore:

« En partant pour l'armée, je me condamnais à mort. Dieu me fera grâce, s'il le veut; mais je l'aurai tous les jours dans ma poitrine, et vous savez bien que Dieu ne capitule jamais, jamais! »

La Guienne ajoute: Ainsi parlait, ainsi combattait, ainsi mourait les héros chrétiens.

Il se condamnait à mort pour le salut de la patrie, parce qu'ils voient, au-delà de « l'étoile » de M. Gambetta la véritable honneur, la véritable immortalité.

Le général de Sonis n'a pas besoin, pour lui-même, que « Dieu lui fasse grâce; » sa foi et ses combats l'ont mérité, avant l'âge, pour la gloire et pour l'éternité; mais pour sa famille, pour ses amis, pour nos générations, dont il personnifie et idéalise, en quelque sorte, les vertus renais-santes, Dieu, nous l'espérons ardemment, le laissera longtemps encore parmi nous.

Au dernier moment, nous recevons des nouvelles relativement excellentes du général de Sonis et du colonel de Charrette, tous deux en liberté à Loigny.

M. de Sonis a supporté l'amputation avec

une fermeté qui donne les meilleures espérances, et M. de Charrette recommence à marcher en s'appuyant sur « deux bâtons de tente. »

Chronique locale

Par décret du 14 décembre, sont nommés:

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cahors, M. Lurguie, avocat, en remplacement de M. Dufour, François, appelé à d'autres fonctions.

Substitut du procureur de la République à Montauban, M. Gardelle, substitut du procureur de la République, à Moissac, en remplacement de M. Gaugiran.

Substitut du procureur de la République à Moissac, M. Latour-Dejean, avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Gardelle, nommé substitut du procureur de la République à Montauban.

Un décret de la délégation gouvernementale a pour objet de déterminer d'une manière précise la situation des fonctionnaires et agents composant le personnel du génie civil des armées.

Les ingénieurs et agents seront assimilés aux officiers de l'armée comme l'indique le tableau ci-après:

GRADE DANS LE GÉNIE CIVIL.	GRADE CORRESPONDANT DANS L'ARMÉE.
Ingénieur en chef....	Colonel.
Ingénieur ordinaire....	Chef de bataillon.
Chef de section princ....	Capitaine.
Chef de section.....	Lieutenant.
Piqueur.....	Sous-Lieutenant.

Les chefs de chantiers sont assimilés aux sous-officiers.

Les ouvriers sont assimilés aux soldats du génie.

Un autre décret détermine l'uniforme des divers agents de ce service.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE A BORDEAUX.

Quelques journaux français assurent que l'école polytechnique doit être prochainement ouverte à Bordeaux.

Quant à l'ouverture immédiate de cette école nous la croyons bonne et utile, car c'est la poule qui pond les œufs d'or, comme disait Napoléon 1^{er} et il ne faut pas laisser cette couveuse improductive, surtout un moment où sa progéniture est la plus nécessaire à la France.

Mais pourquoi cette école doit-elle être établie à Bordeaux, ville essentiellement commerciale et où la vie est excessivement chère?

S'il nous était permis d'exprimer notre avis, Toulouse vaudrait cent fois mieux pour cette destination que Bordeaux.

Toulouse est plus reculé que Bordeaux du théâtre de la guerre.

Toulouse a des ressources scientifiques, non-seulement dans sa faculté de sciences, comme Bordeaux, mais aussi dans son école vétérinaire que Bordeaux n'a pas.

Avec les laboratoires de chimie et les cabinets de physique de deux établissements réunis, on formerait bientôt un laboratoire et un cabinet véritablement digne de l'école polytechnique.

En outre, Toulouse possède la fonderie de canons et l'artillerie, dans le moment actuel, est la grande science des jeunes défenseurs du pays.

Que Toulouse demande donc avec empressement le transfert de l'école polytechnique

que dans ses murs, et elle l'obtiendra, car la justice est de son côté.

Au reste, il faut espérer que la nouvelle école polytechnique sera un peu différemment organisée que son aînée de Paris.

Il faut que l'instruction y soit plus militaire, comme elle l'a été sous Monge, du temps de la première république.

Les polytechniciens d'alors apprenaient sérieusement le maniement des armes, la théorie militaire et le service du canon.

On ne poussait pas si haut les études des X. et des Y. mais en revanche on apprenait à l'école polytechnique déjà, les principes de la fortification que l'illustre Monge enseignait lui-même.

Dans les derniers temps, cette institution dégénéra.

Les plus capables ne visaient qu'aux carrières civiles; les services du génie militaire et de l'artillerie furent laissés aux sujets moins distingués.

Il faut que cela change.

Il faut que tous les élèves de l'école polytechnique soient fortement dirigés vers les études militaires et même il serait juste que les sujets d'élite ne puissent aller à l'école des ponts et des mines qu'après avoir fait les études complètes, à l'école d'application, du génie militaire et de l'artillerie.

Car avant tout, il faut que les jeunes gens qui sortent de cet établissement soient aptes au service de la guerre, comme cela est devenu indispensable dans le moment actuel.

L'étude des langues vivantes, trop négligée à Paris, doit être reprise avec vigueur dans la nouvelle école.

Il ne faut plus que l'on voie un ingénieur, ne sachant pas plus d'allemand ou d'anglais qu'un simple pékin qui n'a jamais fait ses classes.

Il faut forcer les élèves de l'école polytechnique future à apprendre sérieusement les langues vivantes et à assurer en leur donnant leur diplôme, qu'ils soient dans le cas de pouvoir voyager avec fruit à l'étranger, suivre les cours faits en allemand ou en anglais; traduire sans dictionnaire les ouvrages techniques de leur métier; alors on leur délivre le diplôme d'ingénieur. Sinon, non. J. MALINOWKI.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Dernières nouvelles

Bordeaux, 20 déc, 6 h. 30 soir.

Intérieur à Préfets.

Les informations que le Gouvernement vient de recevoir de Paris, lui permettent de démentir de la manière la plus catégorique les bruits de désordres dans la rue et de répression violente, dont certains journaux se sont faits les propagateurs.

Les seuls faits regrettables qui puissent être signalés sont des infractions à la discipline militaire, qui ne forment du reste qu'une infime exception parfaitement circonscrite, et qui ont entraîné la dissolution de deux bataillons de la garde nationale, celui des tirailleurs de Belleville et celui des volontaires du 147^e.

M. Flourens a été renvoyé devant un Conseil de guerre, à raison de faits auxquels la politique est étrangère, sous la prévention d'une usurpation d'insignes et de commandement militaires.

Un certain nombre de volontaires de Belleville sont traduits devant la même juridiction pour désertion en présence de l'ennemi.

Il ne s'est produit, ni à l'occasion de ces faits particuliers, ni en aucune autre circonstance, aucun symptôme de discordance civile: l'esprit d'union et de patriotisme n'a fait au contraire qu'aller en s'exaltant.

D'après les derniers avis, le général Chazy serait à Mans.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Annonce Judiciaire.

Étude de M^e Jules BILLIÈRES, avoué-licencié à Cahors rue de la Liberté, maison Pagès

Publication et insertion à fin de purge d'hypothèques légales.

Suivant exploit du ministère de Daubanes, huissier, à Cahors, en date du 12 décembre courant, enregistré à Cahors, le quatorze du même mois de décembre courant, il a été notifié à la requête de M. Alexandre Ausset, conseiller municipal deuxième inscrit, chargé de l'administration provisoire de la ville de Cahors, y domicilié, ayant élu domicile chez maître Jules Billières avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, lequel occupera pour lui, s'il y a lieu, sur les fins dudit exploit à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors, en son parquet sis au palais de justice de cette ville, et à dame Pauline Ferré, sans profession, épouse du sieur Arnaud Pons, pépiniériste, domiciliée de la ville de Cahors, un acte du greffe dudit tribunal civil de Cahors, en date du 24 novembre dernier, enregistré et expédié, constatant le dépôt audit greffe d'une copie collationnée et

signée dudit maître Jules Billières, d'un acte administratif du maire de la ville de Cahors, passé devant ledit requérant et qualifiés, en date du 8 novembre dernier enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le onze novembre mil huit cent soixante-dix, volume 457 n^o 470, portant vente de la part dudit Arnaud Pons, en faveur de M. le maire de ladite ville de Cahors, agissant en cette qualité, de la partie de maison nécessaire pour l'agrandissement de la rue du Portail des Augustins, d'une contenance ladite partie de trente mètres quatre-vingts centimètres, et située à l'entrée de ladite rue du Portail des Augustins, moyennant la somme de cinq mille cinq cents francs, afin qu'ils n'en ignorassent et eussent à prendre, si bon leur semblait, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables conformément à l'article 4194 du code civil, et que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes, indépendamment de l'inscription, n'étant pas tous connus du requérant, il ferait publier les présentes conformément aux articles 696 du code de procédure civile, 2193 et 2194 du code civil et aux avis du conseil d'état des neuf mai et premier juin 1807.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix-neuf décembre mil huit cent soixante-dix.

J. BILLIÈRES avoué.

M^{me} DELPÉRIER

COUTURIÈRE EN ROBES, A PARIS

MOMENTANÉMENT

A CAHORS

Rue Feydel,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.

Elle mettra tous ses soins à satisfaire leur bon goût et à mériter leur confiance.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

RUE DE LA MAIRIE, 6 A CAHORS

Cette MAISON se compose: d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.

Une grande Cave voûtée fait partie de la Maison. S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phtisie, et toutes les irritations de poitrine. D^{pt} à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.